



Atelier sur le « Rôle du Centre d'échange (CHM) national pour la période 2013-2019, brainstorming sur la mise en œuvre dans les pays partenaires de la coopération belge »

Cotonou, Bénin du 23 au 25 avril 2012

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX

Rapporteurs

Bertrand E. AYIHOUENOU
Valéry TCHUANTE



Table des matières

Introduction.....	3
I- Cérémonie d'ouverture de l'atelier.....	4
II- Les communications en plénière	5
<i>II-1 Présentations des Points Focaux nationaux CHM.....</i>	<i>5</i>
<i>II-2 Présentations sur le plan stratégique de la CDB, des développements du CHM au niveau international depuis 2010 et de la mise en œuvre des SPANBs (par M. Olivier de Munck).....</i>	<i>8</i>
<i>II-3 Présentation du suivi de la mise en œuvre des SPANBs à travers le CHM, cas de la Belgique (par M. Han de Koeijer).....</i>	<i>8</i>
<i>II-4 Travaux en sous groupes.....</i>	<i>8</i>
<i>II-5 Présentation sur les projets de sensibilisation en cours : baselines studies CHM.....</i>	<i>9</i>
III- Orientations stratégiques	9
IV- Recommandations	11
V- Cérémonie de clôture	12
Conclusion	12
Annexes.....	15

Introduction

Il s'est tenu du 23 au 25 avril 2012 à l'Hôtel du Lac, à Cotonou au Bénin, l'atelier sur le rôle du Centre d'échange (CHM) national pour la période 2013-2019, brainstorming sur la mise en œuvre dans les pays partenaires de la coopération belge. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre du partenariat établi entre le CHM Belge (BE CHM) et les pays partenaires de la Coopération belge au développement en vue du renforcement des capacités pour la mise en place des CHM nationaux. Il devait permettre d'une part, d'évaluer les accords conclus entre le point focal CHM Belgique et la DGCD respectivement pour les périodes 2003-2008 et 2008-2012, et d'autre part, de recueillir les avis des pays de l'Afrique sur les futurs axes de travail à développer dans les sept années à venir.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- 1- Définir les tâches/ le rôle des CHM nationaux dans la mise en œuvre du programme de travail du CHM et des SPANBs ;
- 2- Identifier des actions à entreprendre pour dynamiser les réseaux nationaux et impliquer les parties prenantes (« stakeholders ») dans l'utilisation des CHM nationaux ;
- 3- Identifier des pistes pour le renforcement des capacités pour les CHM nationaux

Une quinzaine de participants ont pris part à l'atelier représentant :

- Le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de la République du Bénin (MEHU) ;
- L'ambassade de la Belgique au Bénin ;
- Le point focal CHM de Belgique ;
- Le Secrétariat de la CDB ;
- La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
- Le Point Focal CDB du Bénin ;
- Les gestionnaires du CHM CDB du Bénin ;

- Les points focaux CHM CDB venus du Burundi, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Niger et de la République Démocratique du Congo.

La liste des participants est jointe en annexe 1 du rapport.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en quatre phases successives : la cérémonie d'ouverture, les communications en plénière suivies de débats, les travaux de groupe, les restitutions en plénière et la cérémonie de clôture.

I- Cérémonie d'ouverture de l'atelier

La cérémonie officielle d'ouverture des travaux a été présidée par le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles du MEHU. Elle a été marquée par trois allocutions : celle du Point Focal CDB du Bénin, du Représentant de l'Ambassadeur de la Belgique au Bénin, et du Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles du Bénin.

Dans son allocution de bienvenue, le Point Focal CDB du Bénin, Monsieur Gaston AKOUEHOU a souligné l'importance à œuvrer pour la conservation de la biodiversité et s'est réjoui des efforts consentis par les pays. Il a cité en exemple la mise en œuvre des Conventions internationales et l'organisation des nombreuses rencontres techniques sur la conservation de diversité biologique planifiées pour l'année 2012. Il a ensuite souhaité à tous la bienvenue et a souligné son assurance pour l'atteinte des objectifs de l'atelier au vue de la qualité des participants. Il a enfin rassuré le partenaire belge de son entière disponibilité à accompagner les différentes activités du CHM du Bénin.

Le représentant de l'ambassadeur de la Belgique au Bénin, Monsieur Alain GALLETZ a commencé son allocution par les mots de gratitude à la DGFRN pour l'organisation de cet atelier. Il a rappelé quelques accords établis sur la biodiversité entre la Belgique et le Bénin dont l'un porte sur le volet CHM. Il a souligné que la conservation de la biodiversité est un devoir pour tous. Pour finir, il a invité les participants à un travail de qualité pour l'atteinte des objectifs de l'atelier, car a-t-il poursuivi, la Belgique restera très attentive aux résultats de ces assises.

Le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles du Bénin, Monsieur Théophile KAKPO a représenté le Ministre en charge de l'Environnement à la cérémonie d'ouverture de cet atelier. Il a souhaité la bienvenue aux participants et leur a exprimé sa gratitude pour avoir répondu présent à cet atelier. Il a rappelé que tous nos pays ont ratifié les conventions de Rio sur la biodiversité, les changements climatiques, et la désertification, tout en relevant que leur mise en œuvre reste mitigée. Enfin, il a remercié la Belgique pour les appuis multiformes apportés au Bénin et a ouvert les travaux de l'atelier.

A la suite des allocutions, un présidium de séance a été désigné. Il était composé de :

Présidente : Voahangy RAHARIMALALA (Madagascar)

Premier Rapporteur : Bertrand E. AYIHOUENOU (Bénin)

Deuxième Rapporteur : Valéry TCHUANTE TITE (COMIFAC)

Le programme de l'atelier a été présenté aux participants, puis adopté avec amendements (Annexe 2).

II- Les communications en plénière

II-1 Présentations des Points Focaux nationaux CHM

Les Points Focaux nationaux CHM présents à l'atelier et le représentant de la COMIFAC ont tour à tour exposé sur le bilan des réalisations de leur CHM CDB de 2008 en 2012. Dans leurs communications, ils ont mis en relief les actions réalisées et les succès obtenus, notamment dans le cadre du partenariat avec l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, et ont relevé les difficultés rencontrées, les forces et les faiblesses, ainsi que les perspectives jusqu'en 2020.

Ces présentations ont été suivies par un exposé sur les résultats de l'analyse des questionnaires en ligne soumis aux Points Focaux Nationaux CHM. Ces questionnaires visaient à dresser un bilan de la mise en œuvre du programme de coopération entre les CHM durant la période 2008-2012 et à fournir des avis et suggestions sur l'avenir du partenariat (2013-2020).

Au terme des présentations, des débats fructueux ont suivi entre les participants en vue d'identifier les faiblesses. Celles-ci ont été regroupées selon les thèmes suivants :

1. Gestion du site web CHM, échange d'informations et de données sur la biodiversité

Bien que tous les Points focaux CHM présents à l'atelier aient obtenus des appuis qui ont permis à leur site web d'être bâti sur le logiciel de gestion de contenu web PTK, ceux-ci ont connu quelques difficultés parmi lesquelles :

- L'insuffisance des ressources humaines, du personnel qualifié ainsi que l'instabilité du personnel pour la gestion des sites web CHM ;
- La faible collaboration entre le Point Focal CHM et les autres institutions pour le partage des informations à publier sur le site web CHM ;
- La réticence et le manque de motivation de certaines personnes à fournir les informations sur la biodiversité et à alimenter les sites web CHM ;
- La difficulté d'accès à l'Internet pour le bon fonctionnement des sites web CHM ;
- Le partage d'informations pas encore très ancré dans les habitudes ;
- Le CHM vu comme concurrent pour les autres sites Web intervenant à l'échelle nationale

2. Institutionnalisation des Points focaux CHM CDB

- L'existence des lourdeurs administratives et des contraintes d'ordre politique de même que l'insuffisance des moyens financiers et logistiques de travail ;
- L'absence d'un statut juridique définissant les attributions du Point Focal CHM ;
- Le cumul de fonction par le Point Focal CHM.

3. Renforcement des capacités et Stratégie nationale CHM CDB

Tous les points focaux nationaux CHM ont bénéficié des appuis de la Belgique en vue de renforcer leurs capacités (formation sur la gestion du site

web sous le PTK, financement de projets de sensibilisation, etc.). Ces appuis ont permis à certains Points Focaux d'élaborer leur stratégie nationale CHM et d'apporter une meilleure visibilité aux CHM nationaux. En dépit de ces appuis, les faiblesses suivantes ont été relevées :

- Le problème de sécurisation de financement pour assurer la mise en œuvre de la stratégie CHM ;
- L'insuffisance de ressources humaines et financières pour mettre en œuvre et suivre les activités du CHM régional;
- L'absence d'une stratégie régionale CHM, d'un Point Focal régional et d'un site web CHM régional;
- Les actions de renforcement ont eu un impact moyen sur les groupes cibles.

4. Sensibilisation du public

Les Points Focaux CHM CDB ont bénéficié des financements de la Belgique pour la mise en œuvre des projets de sensibilisation ciblée sur plusieurs types d'acteurs (élèves, administrateurs, agriculteurs, élus locaux, etc.). Parmi les faiblesses relevées, il y a :

- La dépendance de ces projets aux seuls appuis de la Belgique ;
- L'impact des actions de sensibilisation limité ou difficile à mesurer ;
- La faible utilisation du site web pour la sensibilisation du public ;
- L'inexistence d'indicateurs pour mesurer l'impact des actions de sensibilisation ;

5. Soutien institutionnel au niveau national et international

Bien que certains CHM nationaux aient été institutionnalisés ou mis en place un organigramme du CHM, la plupart des CHM ne sont pas bien fonctionnels, à cause du manque de budget national de fonctionnement et de soutien au niveau international.

6. Autres programmes de travail en rapport avec le CHM

La faible collaboration entre le CHM et les autres initiatives de la Convention, notamment les groupes de travail thématiques sur l'APA, les Aires protégées, le BCH, etc.

II-2 Présentations sur le plan stratégique de la CDB, des développements du CHM au niveau international depuis 2010 et de la mise en œuvre des SPANBs (par M. Olivier de Munck)

A travers trois présentations, les participants ont pris connaissance:

- des résultats d'Aichi-Nagoya (COP 10), en l'occurrence du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, et des vingt objectifs d'Aïchi articulés autour de cinq buts stratégiques ;
- des développements du Centre d'échange au niveau international depuis 2010 et du Programme de travail proposé pour la période 2011-2020, y compris son contexte stratégique, son élaboration, ainsi que quelques commentaires finaux) ;
- de la mise en œuvre des SPANBs et du suivi de leurs résultats à travers le CHM.

II-3 Présentation du suivi de la mise en œuvre des SPANBs à travers le CHM, cas de la Belgique (par M. Han de Koeijer)

Le Point Focal CHM Belgique a exposé sur le contenu du SPANB de la Belgique et ses articulations. Il ressort de sa présentation que ce SPANB élaboré en 2006 ne fait pas mention du CHM national. Elaboré sur la période de 2006 à 2016, celui-ci est en cours de révision et son suivi devra être assuré par le CHM National.

II-4 Travaux en sous groupes

Au terme des communications, deux sous groupes ont été constitués pour travailler sur les thématiques suivantes :

le plan stratégique CDB, les objectifs Aïchi, l'évolution du rôle du CHM et l'identification des nouvelles tâches à effectuer. Le 1^{er} groupe a travaillé sur les objectifs des trois premiers buts stratégiques (A à C) du plan 2011-2020. Le 2nd groupe a travaillé sur les objectifs des deux derniers buts stratégiques (D et E) dudit plan.

Au terme des travaux en commission, les résultats des groupes ont été présentés en plénière puis amendés après débats. (Voir résultats en Annexes 3 et 4).

II-5 Présentation sur les projets de sensibilisation en cours : baseline studies CHM

Les Points Focaux CHM des trois pays à savoir, le Bénin, le Cameroun et Madagascar ont tour à tour présenté le niveau actuel d'avancement des projets de sensibilisation qui ont bénéficié des appuis financiers de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique en 2011-2012. Ces projets portent sur la formulation des indicateurs nationaux pour mesurer la mise en œuvre de l'objectif 1 des Objectifs d'Aichi du plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité.

III- Orientations stratégiques

❖ *Concernant le fonctionnement du CHM, la gestion du site web et l'échange des informations et données sur la biodiversité :*

1. Susciter au niveau national la prise des actes administratifs pour nommer officiellement le Comité national et le Point Focal CHM ;
2. Désigner un Assistant du Point Focal CHM et responsabiliser davantage les gestionnaires des sites web CHM ;
3. Documenter et capitaliser les expériences réussies de gestion du CHM et les partager en ligne sur le site web CHM ;
4. Mobiliser les ressources pour la gestion et le fonctionnement optimal des CHM nationaux par exemple par une approche programme ou projet et prendre des mesures pour assurer la gestion et le fonctionnement optimal des CHM nationaux ;
5. Renforcer la collaboration avec le Point Focal CBD en vue d'accéder aux informations sur la biodiversité et améliorer la communication autour des activités du CHM ;
6. Poursuivre des sessions de renforcement des capacités pour les gestionnaires des sites web CHM ;
7. Mettre en place un réseau de contributeurs actifs CHM, les initier au PTK et leur faciliter l'accès à l'Internet pour l'animation du site web CHM ;

8. Etablir des cadres de collaboration (ex : mémorandum d'entente) entre le CHM et les autres institutions en vue de faciliter l'accès aux données sur la biodiversité en s'inspirant du cas du Cameroun ;
9. Explorer l'approche de la mise en place d'observatoires nationaux et/ou régionaux pour le CHM en vue de faciliter le partage d'information sur la biodiversité ;
10. Mettre en place une stratégie pour faciliter l'accès aux informations ;

❖ ***Relativement à l'institutionnalisation du CHM :***

11. Désigner des points focaux interinstitutionnels ou créer des groupes de travail thématiques CHM en s'inspirant des expériences du Maroc et du Burundi ;
12. Poursuivre le renforcement des capacités de ces points focaux et groupes de travail (formation sur le PTK, octroi des équipements informatiques et facilitation de l'accès à l'Internet) pour leur permettre de contribuer à l'alimentation du site web CHM ;

❖ ***Pour ce qui est de la Stratégie nationale et du renforcement des CHM CDB :***

13. Accorder une grande importance à la coordination optimale des CHM ; à cet effet, le Secrétariat de la CBD pourrait faciliter à travers la coopération Sud-Sud le débat autour de la bonne collaboration entre le Point Focal CHM et le Point Focal CBD ;
14. Développer une stratégie de financement durable pour la mise en œuvre des stratégies nationales CHM : il s'agira notamment d'explorer les opportunités de financement du GEF en vue de l'élaboration de la stratégie nationale CHM, d'insérer le CHM dans le cadre de la révision du SPANB, ou encore d'inscrire le financement du CHM au Budget National ;
15. Passer du niveau stratégique au niveau opérationnel tout en garantissant la pérennisation des actions planifiées ;
16. Assurer la formation des formateurs nationaux sur la gestion et l'administration du site web CHM ainsi que sur la méthodologie de formation, et assurer le suivi post-formation ;

❖ ***S'agissant de la sensibilisation du public :***

17. Identifier dans les SPANB en cours de révision, les actions prioritaires qui devront faire l'objet de sensibilisation ;

❖ **Relativement à la vision du CHM à l'horizon 2020 :**

18. Développer et mettre en œuvre un programme de travail pour le CHM à l'horizon 2020 ;

19. Utiliser les organisations régionales existantes pour mieux communiquer

❖ **S'agissant des autres programmes de travail en rapport avec le CHM :**

20. Associer les divers groupes de travail de la convention du niveau national, régional et international (APA, BCH, Aires Protégées etc.) au programme de travail des CHM Nationaux.

IV- Recommandations

1- Susciter au niveau national la prise des actes administratifs pour nommer officiellement le Comité national et le Point Focal CHM, ainsi que, si possible, un Assistant du Point Focal CHM pour faciliter le travail du Point Focal ;

2- Désigner des points focaux interinstitutionnels ou créer des groupes de travail thématiques CHM en s'inspirant des expériences du Maroc et du Burundi ;

3- Intégrer les CHM Nationaux dans les différents groupes de travail thématiques de la CDB qui contribuent à l'atteinte des objectifs d'Aichi (APA, Aires protégées, BCH, etc.) ;

4- Mobiliser les ressources durables pour la gestion et le fonctionnement optimal des CHM nationaux (approche programme ou projet, opportunité de financement FEM, etc.). Ces ressources devraient également permettre l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale CHM ;

5- Accroître la visibilité des CHM au niveau national, régional et international par le biais des supports de communication (lettres d'information, stands d'exposition, pages web, etc.), et en faisant le meilleur usage possible des organisations régionales et sous-régionales (COMIFAC, UEMOA, etc.) ;

- 6- Etablir des cadres de collaboration (ex : mémorandum d'entente) entre le CHM et les autres institutions en vue de faciliter l'accès aux données sur la biodiversité ;
- 7- Renforcer la synergie avec le Secrétariat CDB pour informer les CHM nationaux sur les outils de sensibilisation et de communication déjà existants ainsi que les meilleures pratiques en matière de biodiversité ;
- 8- Assurer la formation des formateurs nationaux sur la gestion et l'alimentation des sites web CHM et sur l'approche méthodologique de formation et de suivi post-formation ;
- 9- Développer et mettre en œuvre un programme de travail pour le CHM à l'horizon 2020 en rapport avec les objectifs d'Aichi ;
- 10- Former les CHM nationaux à la rédaction des réponses aux appels d'autres et la gestion de projets.

V- Cérémonie de clôture

La cérémonie a été marquée par les mots des Points Focaux CDB du Bénin et de la Belgique. Le Point focal CBD du Bénin a remercié les participants pour leur disponibilité et pour le travail abattu pendant les trois jours d'atelier. Il a de nouveau rassuré la partie belge pour sa disponibilité à accompagner le point focal CHM dans la réalisation de sa mission. Il a enfin souhaité aux participants un bon retour dans leurs pays respectifs. Quant au point focal Belge il a remercié chaque participant par rapport à la touche particulière apportée aux travaux de l'atelier. Il a estimé que les objectifs de l'atelier sont atteints. Il a enfin souhaité une bonne mise en œuvre des recommandations de l'atelier.

Conclusion

L'atelier régional sur la mise en œuvre du Centre d'Echange d'Informations (CHM) dénommé 'Rôle du Centre d'échange (CHM) national pour la période 2013-2019, brainstorming sur la mise en œuvre dans les pays partenaires de la coopération belge' a permis aux points focaux nationaux d'échanger leurs expériences sur les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de leurs CHM respectifs. Ce cadre de concertation a aussi permis aux participants de prendre pleinement conscience des vingt (20) objectifs d'Aïchi qui encadrent

la mission du CHM. En somme, l'atelier a été un succès et permettra, d'améliorer les prestations des CHM dans chacun des pays partenaires de la Belgique avec la mise en œuvre des recommandations formulées à la fin de cet atelier.

Annexes

Annexe 1 : Liste des participants

Nom	Pays	Adresse	Téléphone	E-mail
Benoit Nzigidahera	Burundi	INECN, B.P. 2757 Bujumbura, Avenue de l'Imprimerie, Jabe	Tél. +25778827077	nzigidaherabenoit@yahoo.fr
Rigobert Ntep	Cameroun	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, Bd du 20 Mai, Immeuble Ministériel N°2 BP 320 Youndé-Cameroun	Tél. +237 77 30 39 32 Fax. +237 22 23 60 51	rntep@yahoo.fr
Armand Koidiane	Côte d'Ivoire	Direction de l'Environnement, Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement, B.P. V. 184 Abidjan, Côte d'Ivoire	Tél. +225 20 21 9709 - +225 20 21 0623 - Fax. +225 20 21 0495	koidiane@yahoo.fr
Voahangy Raharimalala	Madagascar	Office National pour l'Environnement – Avenue Rainilaiarivony – Antananarenina – 101 Antananarivo - Madagascar	+261 020 22 259 99	voahangy.pnae@gmail.com
Mouhamadou Traoré	Mali	Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali, B.P. 2357 Bamako, Quartier du Fleuve, Rue 311, Porte 328 Mali	Tél. +20 23 20 23 10 74 - + 20 23 20 23 11 76 - Fax +20 23 20 33 58 67 - +20 23 20 23 11 76	traoremouha2@yahoo.fr
Dalal Afa	Maroc	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, 9 Avenue Al Araar, Section 16 Hay Ryad 10100 Rabat, Morocco	Tél. +212 666 300 451 - Fax +212 37 57 04 68	fsrad2003@yahoo.fr
Boureima Boubacar	Niger	Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, BP 944, Niamey, République du Niger	Tél. +227 93911032 - +227 96479547 - +227 90560053	mounjoamirou@yahoo.com
Guy Mboma	République Démocratique du Congo	2895, Bd du Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe	Tél. +243 998 307 536 / 816 324 139	gmbokan@gmail.com

Valéry Tchuanté	Cameroun (COMIFAC)	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), BP 20 818 Yaoundé Cameroun	Tel : 237 9604 2972 (GSM) / 2221 3511 (Bureau)	tvthuante@yahoo.fr ; tvthuante@comifac.org
Marie-Lucie Susini	Belgique	Royal Belgian Institute of Natural Sciences Rue Vautier 29, B-1000 Brussels	Tel : +32 (0)2 627 45 90	mlsusini@naturalsciences.be
Han de Koeijer	Belgique	Royal Belgian Institute of Natural Sciences Rue Vautier 29, B-1000 Brussels	Tel : + 32 (0)2 627 42 67	han.dekoeijer@naturalsciences.be
Olivier de Munck	Canada (Secrétariat CDB)	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), 413 rue Saint Jacques, Suite 800, Montréal, QC H2Y 1N9, Canada	Tel : +1 514 287 7012	olivier.demunck@cbd.int

Annexe 2
Programme de l'atelier

23/04/2012	
9.00 – 9.30	Accueil des participants
9.30 – 9.45	Mots de bienvenue, informations pratiques
9.45 – 10.00	Introduction sur l'atelier
10.00 – 11.00	Présentation par chaque participant des développements au niveau national par rapport au CHM (Tour de table avec présentation Power Point de 10 min/participant)
11.00 – 11.15	Pause café
11.15 – 12.00	Suite des présentations Marie-Lucie Susini : Présentation-bilan des résultats du questionnaire en ligne sur le CHM (février 2012)
12.00 – 13.00	Sur base des présentations, évaluation des forces et faiblesses du CHM au niveau national. (Discussion orientée permettant l'échange d'expériences)
13.00 – 14.00	Pause midi
14.00 – 15.00	Olivier de Munck : Présentation sur les développements du CHM au niveau international depuis 2010, y compris le programme de travail CHM (à discuter durant WGRI-4 et COP11)
15.00 – 15.30	Olivier de Munck : Présentation sur la mise en oeuvre des NBSAPs et suivi de leurs résultats à travers le CHM
15.30 – 15.45	Pause café
15.45 – 16.30	Han de Koeijer : Présentation sur le suivi de la mise en oeuvre des NBSAPs à travers le CHM, le cas de la Belgique
16.30 – 17.30	Session de questions-réponses sur les 3 présentations
24/04/2012	
9.00 – 9.40	Olivier de Munck : Présentation sur le plan stratégique de la CBD
9.40 – 10.30	Travail en sous-groupes : Discussions sur le Plan stratégique CBD et objectifs d'Aichi et sur l'évolution du rôle du CHM + identification des nouvelles tâches à effectuer
10.30 – 10.45	Pause café
10.45 – 12.00	Travail en sous-groupes : Discussions sur le Plan stratégique CBD et objectifs d'Aichi et sur l'évolution du rôle du CHM + identification des nouvelles tâches à effectuer
12.00 – 12.30	Présentation des résultats des sous-groupes
12.30 – 14.00	Pause midi

14.00 – 15.15	Travail en sous-groupes sur l'identification des actions à entreprendre pour dynamiser les réseaux nationaux et impliquer les « stakeholders »
15.15 – 15.30	Pause café
15.30 – 16.15	Suite du travail en sous-groupes sur base des résultats des discussions précédentes : identification des besoins en renforcement des capacités.
16.15– 17.00	Présentations des résultats des sous-groupes sur les futures activités
17.00 -	Préparation du rapport et des recommandations issues de la rencontre
25/04/2012	
9.00 – 10.30	1. Présentation du rapport + recommandations de l'atelier 2. Discussions et adaptation du rapport / recommandations
10.30 – 10.45	Pause café
10.45 – 11.30	Discussion et adaptation du rapport et recommandations
11.30 – 13.00	Représentants du Bénin, Madagascar et/ou Cameroun : Présentation sur les projets de sensibilisation en cours : « baselines studies » et le CHM
13.00 – 14.00	Pause midi
14.00 - 16.30	Han de Koeijer : Développements du PTK, outil pour mieux collaborer dans un site CHM national et formation.
16.30	Clôture de l'atelier

Annexe 3 Travaux de groupes
Exercice 1

But	Objectif	Relation avec CHM
But stratégique A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité	Objectif 1 : D'ici à 2020, les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser les informations sur la valeur de la Biodiversité - Capitaliser les outils de sensibilisation ou prendre des nouvelles dans les journaux et les placer sur le CHM, afin de les pérenniser.
	Objectif 2 : D'ici à 2020, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté...	Collecter et diffuser les informations sur les valeurs de la Biodiversité et faire des liens sur d'autres sites web qui en possèdent
	Objectif 3 : D'ici à 2020, les incitations, , sont éliminées, réduites progressivement ou réformées...	Collecter et diffuser les informations relatives aux incitations et les subventions néfastes pour la biodiversité
	Objectif 4 : D'ici à 2020, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources dans des limites écologiques sûres.	Collecter et partager les plans et les meilleures pratiques production et de consommation durables
But stratégique B. Réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable	Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	Collecter et diffuser les statistiques d'appauvrissement des habitats naturels et sensibiliser les acteurs sur les conséquences de la dégradation des écosystèmes.
	Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks sont gérés et récoltés d'une manière durable, de telle sorte que la surpêche soit évitée...	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser les données sur les ressources marines ou halieutiques et sensibiliser les parties prenantes sur la surpêche ; - Collecter et diffuser les textes législatifs et réglementaires - Partager les bonnes pratiques sur la pêche
	Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture; - Sensibiliser le public sur les bonnes pratiques d'exploitation agricole, l'aquaculture et la sylviculture.
	Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser les textes législatifs et réglementaires et autres documents relatifs à la pollution - Sensibiliser le public sur les bonnes pratiques.
	Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser les données sur ces espèces exotiques

	voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.	envahissantes et faire des liens sur d'autres sites y relatifs - Collecter et diffuser les bonnes pratiques de lutte contre ces espèces exotiques envahissantes - Collecter et diffuser les instruments juridiques en rapport avec les espèces exotiques envahissantes
	Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement	- Sensibiliser les parties prenantes sur une gestion durable des écosystèmes vulnérables marins et côtiers - Collecter et diffuser des informations d'incitation, de conservation de ces récifs coralliens.
But stratégique C. Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, sont conservées au moyen de systèmes d'aires protégées...	- Collecter et diffuser les informations relatives aux aires protégées et les sites potentiels de conservation (lois, décrets, superficie d'aires protégées, etc.)
	Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	- Collecter et diffuser la liste des espèces menacées - Sensibiliser le public sur les espèces menacées - Répertorier et diffuser les projets qui travaillent sur les espèces menacées - Mettre en ligne la législation locale en rapport avec les espèces menacées .
	Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des espèces sauvages apparentées, est préservée	- Stimuler les institutions compétentes à mettre en ligne les informations sur leur site Web en rapport avec les ressources génétiques et créer les liens avec le site Web CHM ; - Collecter et diffuser les informations disponibles sur des espèces menacées si non disponibles ailleurs ; - Encourager les institutions pour entreprendre l'identification des informations sur les ressources génétiques domestiquées détenues par les communautés locales et autochtones.
But stratégique D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes	Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	- Collecter à travers le monde les bonnes pratiques en matière de restauration et de sauvegarde des écosystèmes fournissant des services essentiels et les mettre à la disposition des décideurs. - Mettre en ligne l'implémentation des projets liés à la sauvegarde et à la restauration et suivre l'application dans le pays
	Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y	- Collecter et diffuser les bonnes pratiques à travers le monde et dans les pays pour conserver et restaurer les puits de carbone - Collecter et diffuser toutes les études relatives à l'adaptation ou à

	<p>compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p>	<p>la vulnérabilité des écosystèmes face aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser des d'expériences et des résultats des projets par rapport aux mesures d'adaptation et d'atténuation et sur la REDD+
	<p>Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publier le Protocole APA en langue officielle du pays - Diffuser à l'échelle nationale les bonnes pratiques en matière d'APA. - Collecter et diffuser les textes juridiques nationaux et faire des liens vers les textes des autres pays et vers la section appropriée du CHM central. - Contribuer à la mise en place du CHM- APA ou intégrer le CHM-APA dans le CHM actuel
<p>But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités</p>	<p>Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le but 2 de la décision X/15 par rapport au suivi et la mise en œuvre de la SPANB - Intégrer la composante CHM dans le SPANB en cours de révision - Publier toutes les informations relatives à la révision et la mise en œuvre de la SPANB
	<p>Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser les textes légaux et les textes juridiques sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales (nationaux et internationaux) ou faire référence. - Indiquer et mettre en relief les connaissances et les pratiques traditionnelles prises en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale. - Adapter les textes législatifs en vigueur en «langue locale» et les diffuser. - Encourager l'utilisation du CHM comme plateforme participative.
	<p>Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et diffuser les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique - Etablir des interconnexions avec les autres bases de données

	son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	(exemple IPBES) - Mettre en valeur les résultats des recherches en Biodiversité et les diffuser
	Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.	- Publier une liste des bailleurs de fonds qui contribuent au domaine de la Biodiversité (FEM, etc.) - Mobiliser les ressources pour le CHM, par exemple par une approche programme/projet, et prendre les mesures qui assurent sa pérennité. - Faciliter la mobilisation des ressources financières pour mettre en œuvre de la SPANB. - Publier les informations sur l'allocation des fonds attribués aux activités pour la mise en œuvre de la convention et sur les besoins en financements.

N.B : (à ajouter)

- s'intégrer aux groupes de travail et les stimuler à collecter et diffuser les informations relatives aux objectifs qui les concernent.

- s'intégrer aux groupes de travail chargés de la mise en œuvre de la convention, en vue de collecter et diffuser

les informations relatives aux objectifs qui les concernent.

- s'intégrer aux groupes de travail chargés..., en vue de collecter et diffuser

les informations relatives aux objectifs qui les concernent.

- Les actions identifiées doivent être menées en synergie avec

les acteurs nationaux pertinents qui interviennent pour l'atteinte des objectifs d'Aichi

Exercice 2

BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES

A. Renforcement institutionnel

1. Institutionnalisation du CHM par un acte juridique [4.4]
2. Nomination d'un assistant et élargissement du réseau de contributeurs [1.8]
3. Mise en place d'un fonds national pour l'enrichissement du contenu du CHM national [3.6]

B. Renforcement de l'intégration par le réseautage et la coordination

1. Mémoires et accords [3.4]
2. Signer des mémorandums et accords avec les institutions partenaires et les former à l'utilisation du CHM avec des mesures contraignantes [1.5]
3. Encourager chaque acteur travaillant dans le domaine de la biodiversité à contribuer au CHM (mieux « vendre » le CHM) [4.1]
4. Faciliter la participation des PF CHM aux événements du calendrier international sur la Diversité Biologique [4.2]
5. Organisation d'un événement (séminaire) en matière de renforcement de capacités entre les PFNs de la CDB et du CHM (par exemple sous la forme d'ateliers sur les stratégies nationales qui invitent les PFNs CHM) [4.3]

C. Renforcement de la capacité opérationnelle de base

1. Besoins en matériels informatiques et connexion internet / Assurer un environnement de travail adéquat des PFN-CHM (équipement matériel, bureautique, connexion, transport et déplacement, etc) [1.1]
2. Doter les groupes de travail en NTIC [DEBUT de 1.4]

D. Renforcement de l'expertise par la formation

1. Formation des formateurs [1.7]
2. Former les groupes de travail en NTIC à l'utilisation du site Web CHM [FIN de 1.4]
3. Formations pour alimenter le site Web (préparation et édition de contenu) [1.2]
4. Formation en communication [2.2]
5. Formation en Gestion de projets [3.5]
6. Ateliers d'informations à l'endroit d'acteurs clés (décideurs, journalistes, etc.) [1.6]

7. Produire des guides pour répondre aux appels d'offre et formation en techniques et stratégie de mobilisation de ressources [3.1]

E. Renforcement du contenu et des services en ligne

1. Petits projets ponctuels pour la collecte d'informations et l'alimentation du site [1.3]
2. Renforcer les outils du CHM nationaux en intégrant les fonctionnalités fournies par le CHM central [1.9]
3. Orienter les partenaires vers diverses sources de financement [3.2]
4. Mise à jour des opportunités disponibles pour mobiliser des ressources (via newsletter par ex.) [3.3]

F. Renforcement de la visibilité et de la capacité de promotion

1. Aider à rendre visible le CHM au niveau national et international (revues, stands, dépliant, etc.) [5.2]
2. Faire le meilleur usage possible des institutions régionales et sous-régionales (dont la COMIFAC et l'UEMOA) pour améliorer la visibilité des CHM nationaux des pays membres
3. Renforcer la synergie avec le Secrétariat CDB pour avoir connaissance des outils déjà existants ou des meilleures pratiques en matière de promotion
4. Aide financière à la conception des outils de sensibilisation et à leur diffusion